



Société d'Investissement à Capital Fixe en Immobilier de droit belge

Société anonyme ayant fait appel public à l'épargne

Siège social : Woluwe-Saint-Lambert (B-1200 Bruxelles), Boulevard de la Woluwe 60

Registre des personnes morales TVA/BÉ (0)420.767.885 RPM Bruxelles

Housing life

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra au siège social de ING Belgique, avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles (entrée par la Rue du Trône 1)

le mardi 3 mai 2011 à 15 heures,

avec l'ordre du jour et les propositions de résolution suivantes :

- 1** Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration de Home Invest Belgium pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
- 2** Rapport du Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.
- 3** Approbation des comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels et l'affectation du résultat.
- 4** Décharge accordée aux Administrateurs et au Commissaire.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale accorde par vote spécial décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.
- 5** Nomination d'un Administrateur indépendant¹.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale procède à l'élection de Monsieur Eric Spiessens en qualité d'administrateur indépendant de la société au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés pour une durée de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.
- 6** Nomination d'un Administrateur indépendant¹.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale procède à l'élection de Monsieur Koen Dejonckheere en qualité d'administrateur indépendant de la société au sens de l'article 526ter du Code des sociétés pour une durée de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.
- 7** Ratification de la cooptation d'un Administrateur¹.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale approuve la nomination comme Administrateur de Monsieur Johan Van Overstraeten, coopté en date du 18 août 2010 suite à la démission de Madame Ghislaine Darquennes et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.
- 8** Allongement de la durée d'un mandat d'Administrateur.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale prolonge la durée du mandat de Monsieur Johan Van Overstraeten de 2 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.
- 9** Qualification d'un mandat d'Administrateur.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale confirme la qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés de Monsieur Luc Delfosse.
- 10** Approbation des comptes de la SA Alltherm relatifs à la période du 1er janvier 2009 au 31 mai 2010 et décharge aux Administrateurs de la SA Alltherm.
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale approuve les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2010 de la SA Alltherm et accorde par vote spécial décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mai 2010.
- 11** Divers.

Pour assister à cette assemblée générale ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 22 des statuts.

Le dépôt des titres au porteur doit se faire au plus tard le 27 avril 2011 et exclusivement :

*au siège social, Woluwe-Saint-Lambert (B-1200 Bruxelles), Boulevard de la Woluwe 60, boîte 4.

OU

*chez ING BELGIQUE, 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24, et en ses sièges, agences et bureaux,

OU

*chez BNP PARIBAS FORTIS, 1000 Bruxelles, Montagne du Parc, 3, et en ses sièges, agences et bureaux,

Les titulaires des titres nominatifs doivent, au plus tard le 27 avril 2011, soit déposer leurs certificats nominatifs au siège social, soit prévenir le conseil d'administration par lettre recommandée de leur intention d'assister à l'assemblée.

¹ Sous réserve d'approbation de la FSMA.